



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Je soussignée, Directrice générale par intérim, de la Municipalité de Saint-Mathieu, donne avis à tous les citoyens concernés que le conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu étudiera le 4 mai à 18 h, lors d'une séance extraordinaire qui aura lieu dans la salle du conseil Émerie-Lapointe située au 288, rue Principale, une demande de dérogation mineure pour le lot 6 057 925 situé au 264, rue Principale.

La demande présentée a pour but de rendre réputée conforme pour un bâtiment isolé de 6 logements :

- une distance maximale entre la marge avant et la façade principale du bâtiment principal de 4,75 m au lieu de 10 m requis.
- la profondeur minimale de la case de stationnement pour handicapé de 5,5 m au lieu de 6 m requis.
- l'empiètement d'un abri pour conteneurs à matières résiduelles dans la marge arrière.

Le tout, comme prescrit par le Règlement de zonage 229-2011 de la Municipalité de Saint-Mathieu.

Toute personne intéressée désirant s'exprimer au sujet de cette demande peut transmettre tout commentaire par écrit à l'adresse dg@municipalite.saint-mathieu.qc.ca jusqu'à la fin de la période de consultation. La période de consultation prendra fin le 4 mai à 16 h 30. Les commentaires seront transmis aux membres du Conseil lors de la séance.

Donné à Saint-Mathieu, ce 16 avril 2021.

Ginette Roy
Directrice générale par interim